Le Petit BUNO

Bulletin municipal de Buno-Bonnevaux

10e Numéro
Février 2022

À la fête de la betterave 2021 :

L'épreuve du courage et de l'adresse !

Page 6

SOMMAIRE

Infos pratiques.....P.2
Actualités en bref.....P.2 à 5
Jeux..... P.3, 5, 11
La vie communale..... P.5 à 10
La vie scolaire..... P.11
Divers et résultats jeux.... P.11-12

La magie du Père Noël :
Petits et grands étaient au rendez-vous.
Page 8

L'ÉQUIPE MUNICIPALE
VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2022

BUNO-BONNEVAUX

C2V Communauté de Communes des 2 Vallées

Parc naturel régional du Gâtinais français

INFOS **PRATIQUES**

Mairie

Contact mairie

Tél : 01 64 99 48 87 - Fax : 01 64 99 32 32
Courriel : mairie@buno-bonnevaux.fr
Site internet : www.buno-bonnevaux.fr

Ouverture de la mairie

Lundi : 14h-16h - Mercredi : 10h-12h
Vendredi : 15h-18h
1er et 3e samedis du mois : 10h-12h

Eco-centre

ZONE DU CHÊNET : TÉL : 01 64 98 94 66
Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h
(En hiver, du 15 oct au 31 mars, la fermeture est fixée à 17 h)
Dimanche et jours fériés : de 9 h à 12 h.
L'accueil prend fin 15 mn avant la fermeture.

MOIGNY-SUR-ECOLE (végétaux uniquement)
Eco-centre accessible :
Du mardi au vendredi : 10 h à 13 h
Samedi et dimanche : 9 h à 13 h 30
Fermeture : les lundis et jours fériés

Horaires des cars Bus 284-003

MARCHÉS DE MAISSE ET DE MILLY-LA-FORÊT
MERCREDI :

- Aller : départ mairie de Buno-Bonnevaux à 9 h 30, arrivée à Maisse (marché) à 10 h 00 ;
- Retour : départ Maisse (marché) à 11 h, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 11 h 33 ;

JEUDI :

- Départ Buno-Bonnevaux (mairie) à 13 h 15, arrivée à Milly-la-Forêt (Colombier) à 13 h 58 ;
- Retour : départ Milly-la-Forêt (Colombier) à 16 h 15, arrivée à Buno-Bonnevaux (mairie) à 17 h 00.

État civil

NAISSANCES :

- **Hanna Jamet, le 03 novembre 2021**
- **Alice Migueis Almeida, le 09 novembre 2021**
- **Jeanne-Colombe Portal, le 29 novembre 2021**
- **Aylan Jayawardena, le 04 décembre 2021**

Bienvenue et félicitations aux parents

MARIAGE :

- **Mme Gersende Bodeven et M. Alain Portal, le 25 septembre 2021**
- **Mme Manon Leturcq et M. Quentin Perrin, le 11 décembre 2021**

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur

Les actualités et agenda EN BREF

Recensement de la population : 20 janvier au 19 février 2022
Elections présidentielles – 1er tour : 10 juin 2022
Elections présidentielles – 2e tour : 24 avril 2022
Commémoration de la victoire de 1945 : 8 mai 2022
Nettoyage du printemps : 22 mai 2022
Elections législatives – 1er tour : 12 juin 2022
Elections législatives – 2e tour : 19 juin 2022
Fête des voisins et de la musique : 24 juin 2022
Fête de la betterave : 2 octobre 2022
Commémoration de l'armistice de 1918 : 11 novembre 2022
Père Noël de Buno : 3 décembre 2022

Le mot DU MAIRE

A la même époque, il y a un an, nous nous réjouissions de l'arrivée du vaccin et nous avions espoir qu'enfin en 2021, nous retrouverions notre vie d'avant.

Cela n'a pas été le cas, mais nous avons appris beaucoup grâce à notre extraordinaire résilience.

Nous avons, malgré le contexte, réalisé le Parc de Loury, progressé sur la révision de notre Plan Local d'Urbanisme dont l'achèvement est prévu en 2022, organisé le feu d'artifice du 14 juillet ainsi que notre fête de village.

Nous avons par ailleurs lancé un concours d'architecture pour notre futur bâtiment scolaire. Nous aurons le plaisir de vous présenter, dès que cela sera disponible, l'esquisse architecturale de ce projet.

L'aménagement de la voie reliant Buno-centre au hameau de Chantambre est également à l'agenda de nos travaux.

Par ailleurs, cette nouvelle année sera ponctuée de grands moments tels que : le recensement de la population de notre village, les élections présidentielles et législatives.

En ce qui concerne ces dernières, des nouveautés sont introduites cette année pour les procurations (voir page 11). La refonte des cartes électorales est également prévue.

Dans cette perspective, je vous réitère tous mes vœux de bonne santé et de bonheur. Prenez bien soin de vous.

Bonne lecture

L'actualité EN BREF

Un verger pour tous

Ce projet de verger démarré en 2020 s'est poursuivi en 2021. Une plantation de 10 pommiers a été réalisée dans le dégagement du parking communal.

Merci au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français qui a fourni les arbres dans le cadre de son initiative de création de trames vertes sur le territoire du Gâtinais.

Par ailleurs, cette plantation pourra alimenter en pommes notre animation traditionnelle du pressoir organisée lors de nos fêtes de la betterave. Merci à Jean-Baptiste, Régis, Christophe, Christian et Samuel pour leur contribution active.

Les sacs rouges, une solution pour les résidences secondaires...

Dans le cadre de la mise en place de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) Incitative, le SIRTOM propose à la vente des sacs prépayés destinés essentiellement aux résidences secondaires et aux personnes ne pouvant pas être dotés de conteneurs.

Ces sacs prépayés peuvent également être utilisés en cas de surplus de déchets après une fête familiale par exemple.

Les rouleaux sont vendus à l'unité, au prix de 5€ les 20 sacs de 50 litres par l'intermédiaire de la mairie.

Ne soyez pas surpris de voir ces sacs en bordure des voies routières après le week-end. Ils sont destinés à être enlevés lors du passage habituel des camions de ramassage d'ordures.

Cette année, des habitants de Chantambre ont eu la mauvaise surprise de voir leur sac rouge jeté par-dessus leur portail : ce que nous regrettons. **Ce ne sont pas des dépôts sauvages !**

Informations utiles :

Les bacs « jaunes » de tri sélectif ne sont pas facturés. Les emballages doivent être en vrac, jamais dans des sacs plastiques, les surplus à côté du bac sont déconseillés, inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).

Non-respect fréquent du sens interdit devant la mairie

Il est très fréquent de voir des automobilistes emprunter le sens interdit devant la mairie pour accéder à la place Jean-Marie Ferry. Ceux-ci n'hésitent donc pas à traverser la ligne continue en mettant ainsi en danger les piétons notamment les enfants à la sortie des classes.

La municipalité a décidé et a mis en place des bordures pour dissuader les contrevenants qui jouent à ce jeu dangereux.

Recensement de la population de Buno-Bonnevaux

Il a démarré dans notre village depuis le 20 janvier 2022 et se termine le 19 février 2022. Vous avez probablement déjà fait votre devoir en renseignant les informations nécessaires sur internet au moyen du code communiqué par la mairie ou en complétant le formulaire de renseignement déposé par l'agent recenseur et remis à celui-ci pour saisie.

Ce qu'il faut savoir du recensement :

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 (articles 156 à 158) fonde les principes d'exécution du recensement et d'authentification annuelle des populations légales des communes.

Le décret en Conseil d'Etat n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003 définit les modalités d'application de la loi. L'arrêté du 19 juillet 2007 encadre la diffusion des résultats du recensement de la population. La loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit une obligation de répondre avec exactitude à cette enquête.

Tout savoir sur le Recensement de la population 2022

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Les résultats permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc, et de préparer les politiques locales ;

- aux professionnels publics de mieux connaître le parc de logements ;

- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;

- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel de mieux agir selon les besoins de la population.

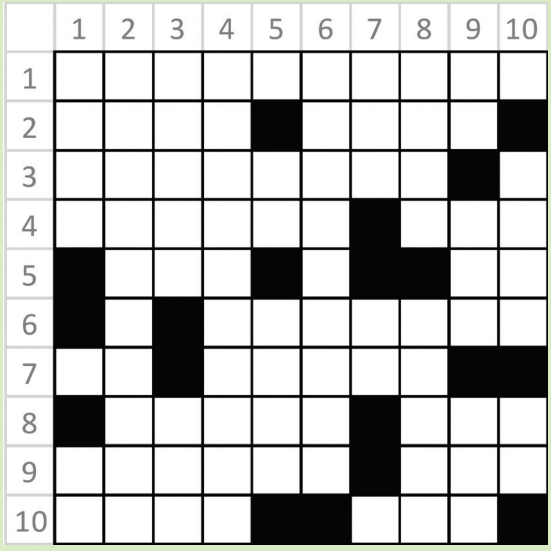

JEUX Mots croisés

Horizontalement :

1. On y trouve les archives de l'Essonne.
2. Racine comestible – Dieu Grec.
3. Artisan du bois.
4. Mitraillent – Couche
5. Pronom – Métal précieux.
6. Femme créole.
7. Note – Italien péjoratif.
8. Les cultivateurs la redoutent - Sucre.
9. Cachot – Elimina.
10. Déesse égyptienne – Elimé.

Verticalement :

1. Piton rocheux – Soldat américain.
2. Coffrages de finition.
3. Certain – Majesté.
4. Troubadours.
5. Branché – Permet de voler.
6. Encore disponibles.
7. Il peut être abstrait – La tienne.
8. Fête d'hiver – Petites îles.
9. Voiture – Atome – Apprise.
10. Foyer – Fleuve.

Les armées en Essonne :

La matinée d'information des correspondants défense

La journée d'information des correspondants défense de l'Essonne s'est déroulée le samedi 4 décembre 2021 dans le camp de Montlhéry. Quelque 80 correspondants défense du département ont été accueillis par le nouveau délégué militaire départemental, le général de brigade Fauche, par ailleurs commandant de l'état-major des forces logistiques terrestres et conseiller militaire auprès du préfet de l'Essonne. Outre les informations données sur les liens à entretenir ou à développer entre l'Armée et la Nation, le 121ème régiment du Train, seul régiment à vocation opérationnelle dans le département, a exposé ses matériels logistiques.

Le régiment accueille aussi depuis 2019 des classes de défense qui sont parrainées par plusieurs de ses escadrons : Exemple de quelques classes du collège Jean Rostand de Milly-La-Forêt, depuis la rentrée 2021. Une classe de défense est un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel, en lien avec l'enseignement de défense, mené conjointement entre un établissement scolaire et une unité militaire marraine. Cela consiste en des temps de rencontres et d'échanges entre les élèves et les militaires répartis tout au long de l'année afin de transmettre aux élèves des connaissances et des compétences pour comprendre la défense tout en contribuant

à développer la culture de l'engagement et les valeurs de citoyenneté.

Le régiment est aussi associé à des projets liés au devoir de mémoire. Ainsi, il a contribué au projet de monument érigé en souvenir d'Hubert Germain, dernier combattant de la Libération décédé le 12 octobre 2021 et ancien maire de saint Chéron.

Enfin, « Ma première cérémonie militaire », une bande dessinée destinée aux plus jeunes, a été diffusée. Ce projet pédagogique est né du bureau du protocole du Gouverneur militaire de Paris en lien avec deux associations d'entraide, Solidarité Défense et l'ANFEM (Association Nationale des Femmes de Militaires) qui ont eu l'idée d'un livre s'adressant à tous les âges pour répondre aux questions que se posent les enfants, les parents. On y découvre la symbolique et le déroulement d'une cérémonie militaire à travers les yeux d'un petit garçon assistant à une prise d'armes.

Si cette bande dessinée vous intéresse, contactez le général François Chauvancy à l'adresse : francois.chauvancy@gmail.com…

Accident à Buno-Bonnevaux sur la départementale D1 entre Noël et Nouvel an …

Cet automobiliste a sûrement échappé au pire.

Roulant en direction de la gare de Buno, il a probablement perdu le contrôle du véhicule dont la trajectoire encore visible au sol ne fait aucun doute d'une vitesse excessive. Ce type d'accident est fréquent à cet endroit : voie accidentogène ? automobilistes imprudents dans les virages ?

Soyez donc vigilants, tous ces sinistres se caractérisent par la traversée de la chaussée avec une fin de course dans le fossé situé dans la propriété privée du château de Moignanville.

JEUX Mots mêlés

Il faut retrouver tous les mots de la liste dans la grille : ils y sont mêlés horizontalement, verticalement, en diagonale et ce, dans les deux sens. Une fois ces mots repérés, les lettres non utilisées vous permettront de reconstituer un nouveau mot.

D	E	C	O	U	V	E	R	T	E
R	C	O	U	L	E	U	R	C	E
E	D	R	R	U	E	O	C	O	R
B	I	A	B	H	L	P	A	M	U
E	S	M	C	R	M	A	N	B	T
L	T	I	U	E	A	T	N	I	R
O	R	B	R	P	L	I	O	N	E
T	I	R	U	U	D	E	N	A	V
E	B	I	E	O	O	N	C	I	U
R	U	D	B	C	N	C	E	S	O
E	T	G	M	R	N	E	R	O	F
L	I	E	A	U	E	A	F	N	E
A	O	U	L	S	T	A	L	O	N
T	N	R	F	C	A	R	R	E	U
E	T	T	O	N	G	A	C	R	R

ANNONCER
BRIDGEUR
CAGNOTTE
CARRE
CŒUR
COMBINAISON
COULEUR
DECOUVERTE
DISTRIBUTION
ETALER
FLAMBEUR
MALDONNE
OUVERTURE
PATIENCE
RAMI
REBELOTE
RELANCER
SURCOUPER
TALON
TRICHEUR

Mot à trouver en 8 lettres : | | | | | | | | |

Urbanisme :

De fréquents manquements constatés !

Ce constat concerne particulièrement les déclarations préalables de travaux (DP). Une DP est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour :

- l'extension d'un bâtiment existant : surélévation, véranda, pièce supplémentaire, …,
- les travaux modifiant l'aspect extérieur : création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux), changement d'une porte, d'une fenêtre ou d'un velux par un autre modèle, changement de volets (matériau, forme ou couleur), changement de la toiture, ravalement de façade, édification ou changement d'une clôture, portail …
- les constructions nouvelles : abri de jardin, garage, un barbecue, …

Nota : Cas d'une construction nouvelle indépendante du bâtiment existant. La DP est exigée quand l'emprise au sol ou la surface plancher est supérieure ou égale à 5m² et inférieure ou égale à 20m² *. La DP est également exigée pour une construction de piscine non couverte lorsque la superficie du bassin est supérieure à 10 m² et inférieure à 100 m² *

- ou le changement de destination d'un bâtiment : transformation d'un garage en pièce d'habitation

** au-delà cette limite, un permis de construction est nécessaire sauf cas particulière tenant lieu de la surface plancher totale existante. Se renseigner auprès de la mairie.*

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

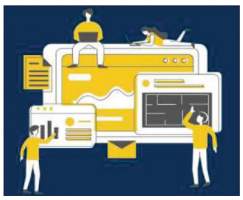

Ouvert depuis le 1er janvier 2022, ce nouveau guichet mis en place grâce à la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens (loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013) vous offre l'avantage :

- de déposer vos dossiers d'urbanisme au format numérique (plus besoin de copies papiers),
- de faire le suivi de l'état et de l'évolution de votre dossier via internet,
- de recevoir une notification vous informant si votre dossier est incomplet (confirmation par courrier),
- de compléter votre dossier par voie dématérialisée si celui-ci est incomplet

Un précieux gain de temps. Pour accéder au GNAU, connectez-vous à l'adresse ci-dessous ou passez par le site internet de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

https://cc2v91.fr/fr/rb/1415221/acces-au-guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme-gnau

FETE DE LA BETTERAVE

Le 10 octobre 2021, enfin un moment convivial !

Cette année encore les betteraves étaient toutes plus belles les unes que les autres. Il a été difficile de départager les candidats. Heureusement, le jury a réussi à désigner les lauréats. Ces derniers sont repartis, chacun avec son kilo de sucre et sa récompense.

Nous remercions tous ceux qui nous ont offert des lots, à savoir : Le Conseil Départemental de l'Essonne, le PNRGF, Cristal Union, les Cinémas Pathé, le Parc des félins, Atout-Branches, le Centre aquatique des 2 Vallées, et bien d'autres…

Sophie RAVOIRE, lauréate du Prix Lantara Fête de la betterave 2021

De nombreux artistes étaient venus exposer leurs œuvres à l'occasion de l'exposition « Arts et Expressions » de notre village. Cette année, elle a eu lieu dans l'église Saint-Léger.

Chaque visiteur a pu admirer les œuvres exposées, d'une très grande qualité : peintures (sur bois, à l'huile, aquarelle,…) photographies et autres.

Le prix Lantara a été remis par le Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Jean-Jacques Boussaingault à la première lauréate, Sophie Ravoire, pour son aquarelle « La halle de Milly-la-Forêt ».

La médaille de l'Assemblée Nationale a été remise par notre Député Bernard Bouley à Brigitte Genty, deuxième lauréate, pour son œuvre peinture sur bois « Hanani n°3 ».

Notre Sénatrice Jocelyne Guidez, qui nous a fait le plaisir de participer à ce vernissage, a remis à Dominique Collet, 3e lauréate, pour sa peinture à l'huile « Joli coquelicot », une magnifique orchidée soigneusement préparée et offerte par la fleuriste « Capucines » de Baulne.

Nous comptons parmi le public venu nombreux, les maires et élus locaux, habitants et commerçants de notre territoire.

Un grand MERCI aux nombreux artistes qui nous ont fait rêver en partageant leur passion.

Les nombreux visiteurs ont pu profiter d'un spectacle à couper le souffle avec une démonstration de la compagnie Acro-Bike. Ces virtuoses du BMX ont régalé petits et grands avec des numéros d'acrobatie, n'hésitant pas à faire participer les plus téméraires.

Comme à leur habitude, Magali et Jean-Claude, de Rêve d'un Soir nous ont accompagné tout au long de cette journée, avec brio, alternant musiques, présentation des exposants sans oublier les magnifiques sculptures de ballon.

Les plus intrépides ont pu s'essayer au tir à la carabine.

Nos poneys, Cookie et Nivelaire, ont promené petits et grands cavaliers le long de la rue de la Brosse.

PÈRE NOËL... Masqué cette année !

Le Père Noël a tenu toutes ses promesses. Il a bien compris que les enfants, comme les grands, ont besoin d'un gros bol d'oxygène cette année.

C'est donc dans un décor chaleureux avec une montagne de cadeaux que celui-ci a accueilli tout le monde, chacun son tour pour éviter le brassage.

Un bon souvenir tout en images que vous pouvez découvrir à travers ces pages.

Un après-midi convivial qui a permis aussi aux grands de se retrouver pour discuter des fêtes de fin d'année qui se préparent allégrement.

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX - Armistice de 1918

Hommage à tous les morts pour la France

Les élus, l'Union Nationale des Anciens Combattants, la gendarmerie de Milly-la-Forêt, les Sapeurs-Pompiers notamment les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers), le Souvenir français, les habitants attachés à ce devoir de mémoire, ont rendu hommage aux morts pour la France.

Une cérémonie toujours émouvante car les souvenirs et les récits de la guerre reprennent corps dans les mémoires.

« A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée […] Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part » :

Ainsi l'exprime Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. A sa demande, lecture fut donnée au nom des 7 soldats morts pour la France en opération extérieure depuis le 11 novembre 2020 en reconnaissance de leur bravoure et de leur héroïsme à défendre leur patrie en donnant leur vie.

HALLOWEEN MÊME PAS PEUR !

La fête d'Halloween, particulièrement appréciée par les enfants a eu lieu le samedi 13 novembre 2021 dans la cour de la mairie de Buno-Bonnevaux. La traditionnelle tournée des petits monstres n'a pu se tenir pour des raisons sanitaires. L'imagination en ce qui concerne les costumes est encore une fois remarquable. Les fées côtoyaient des créatures étranges. Les pirates donnaient l'assaut à tribord. Un après-midi de jeux, de rire et de défis. En fin de journée, ce fût un gouter savoureux que les enfants ont dégusté sans retenue.

Merci à l'association des parents d'élèves qui a organisé cette fête.

Balade autour de Buno

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves de CM2 se sont préparés à la course d'orientation : Il s'agit d'une course avec des balises placées un peu partout dans une zone. On doit les retrouver à l'aide d'un plan. Dès que l'emplacement est localisé, nous devons nous y rendre pour poinçonner une feuille afin d'indiquer que nous sommes passés.

Il était prévu de nous rendre à vélo, le jeudi 21 octobre 2021, à Buthiers pour faire une course d'orientation (CO). A cause d'une tempête, les arbres ont été fragilisés et nous sommes donc restés autour de Buno !

Comme nos accompagnateurs étaient présents, nous avons pris nos vélos et sommes partis en direction de Chantambre, Boigneville puis Argeville. Aux alentours du moulin Paillard, un arbre était sur la route. Nous avons donc pris des chemins en pleine forêt. Nous avons découvert de supers endroits menant au plateau de l'aérodrome vers le chemin de la Brosse.

Nous avons enfin posé nos vélos. Nous étions prêts pour la course. Par groupe de 4, avec un parent, nous sommes partis à la recherche des balises. Elles étaient bien cachées. Certaines étaient difficiles à trouver mais tout le monde les a découvertes.

Quand toutes les équipes sont revenues, au bout d'une heure, nous sommes repartis à l'école.

C'était super : voilà une matinée trop géniale !

Rédactrices :
Anyssa, Léna, Nora, Aliya et Lola.

Disparition mystérieuse de nos citrouilles !

Dans les jardinières de notre cour de récréation, nous avions des citrouilles semées par les anciens CM2. Nous les regardions grossir en imaginant ce que nous pourrions en faire : recettes, décorations pour Halloween …

Mais un matin nous avons constaté leur disparition ! C'est vraiment dommage, surtout qu'elles n'étaient pas encore mûres !

Les élèves et la maitresse

INFOS DIVERSES

Elections 2022 : Ce qui change à compter de janvier 2022

À partir du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

La téléprocédure « Maprocuration » voit par ailleurs ses fonctionnalités enrichies :

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la (des) procuration(s) qu'il a donnée(s). Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider sa demande.

JEUX Sudoku

7							3	
		1	5	9				
				6				
						9		
		8				1		6
	5				2			
		6		1		8		
3					7			
	2						4	

Les nouveaux tarifs des écocentres pour les professionnels (communiqué de presse du 23/12/21 du Siredom)

Face à l'augmentation des coûts générés par la collecte et le traitement des déchets, le comité syndical du Siredom a décidé de revoir, à compter du 1er janvier 2022, les conditions d'accès à ses écocentres pour les « professionnels » en 2 phases.

❶. Distinguant 2 catégories de professionnels : Les communautaires* et les extracommunautaires

❷ Réévaluant ses tarifs

*Communautaire : Professionnel disposant d'un local sur le territoire du SIREDOM

Tarifs	Professionnels communautaires		Professionnels extracommunautaires	
	Déchets triés	Déchets non triés	Déchets triés	Déchets non triés
De 0 à 5 m³	35 € TTC	70 € TTC	70 € TTC	140 € TTC
Par tranche de 5m³	70 € TTC	140 € TTC	140 € TTC	280 € TTC

Pour disposer d'une carte « professionnel », se rendre sur le site internet du Siredom : http://www.siredom.com/demande-de-badge-pros/

Ces tarifs seront révisables annuellement par délibération du Comité Syndical.

A noter que l'apport principal de déchets en écocentres est composé de tout venant enfouissable. Ce type de déchet est frappé par une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui augmentera chaque année jusqu'en 2025. En 2022, elle sera de 40€/tonne versus 30€/tonne en 2021 pour atteindre en 2025, 65€/tonne. Afin de maîtriser cette dépense, Il est important de bien trier ses déchets pour limiter au maximum les déchets mis dans les bennes de tout venant enfouissable.

RECETTE : HALVA GREC... des douceurs pour vos papilles !

Le Halva est un gâteau facile à réaliser qui s'invite souvent sur les tables grecques. Parfois à la taverne, le patron en offre une part à ses clients, avec l'addition ! Le Halva sent très bon " la cannelle et l'orange parfument sa semoule ".

INGREDIENTS

- 220 grammes de grosse semoule
- 100 grammes de semoule fine
- 140ml d'huile d'olive
- 80 grammes de noix de coco en copeaux
- 450 grammes de sucre
- 100 ml de jus d'orange
- Une gousse de vanille
- 1 l d'eau
- 1 cuillère à soupe de zests de citron et une de zests d'orange.

PRÉPARATION :

Pour 12 petites parts (6 personnes environ)
Préparation 30 mn - Cuisson 30 mn

1. Dans une casserole verser l'eau, le sucre, l'huile d'olive, la vanille et les zests d'orange et de citron. Porter le tout à ébullition à feu doux pendant 5 minutes.
2. Puis ajouter le jus d'orange.
3. Verser la semoule en pluie et remuer avec une cuillère en bois sans arrêt jusqu' à ce que la semoule boive tout le jus de la casserole afin d'obtenir un mélange onctueux.
4. Enfin disposer le tout dans un plat long graissé pour aller au four. Cuire à 180° pendant 30 minutes.
5. Avant de servir, saupoudrer de cannelle et de noix de coco.

On peut déguster ce gâteau aussi bien tiède que froid.

Καλη ορεξη !
Bon appétit !

RÉSULTAT DES JEUX

Mots mêlés : BLEUFEUR

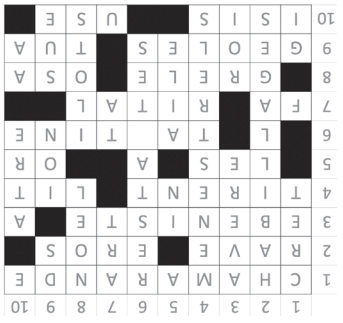

Mots croisés :

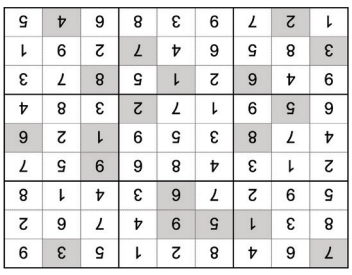

Sudoku :

VOTRE ACTUALITÉ EST NOTRE ACTUALITÉ

Transmettez-nous l'information que vous souhaitez partager (notes, photos…) La rédaction la publiera en fonction de l'actualité et de la place disponible.

- Directeur de publication : Bernardin Coudoro
- Comité de rédaction et de relecture : Ségolène Bercher (Rédactrice en chef), Christophe Taillefer, Thierry Bechetoille, Bernardin Coudoro.

Création et Réalisation : jva-graphicréa
www.jva-graphicrea.com - Imprimé en France